



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 02 juin 2023

N° CS_2023_06_6

Objet : MARCHÉ DE MAINTENANCE ET D'ACQUISITION D'UNE PLATEFORME NUMERIQUE DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE POUR LES VILLES ADHERENTES DU SITIV AINSI QUE LES PRESTATIONS ASSOCIEES

Date de convocation :

Date d'affichage du compte-rendu complet :

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur MBOUNI Levana, Madame MICHAUD Maryse, Monsieur SOW Abdoulaye, Monsieur MAILLET Eric

Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Madame VILLEDIEU Florence (donnant pouvoir à Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc)

Étaient absents ou excusés :

Monsieur RIAS Bernard, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur LEFORT Damien, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur BONY Vincent, Monsieur RAPP Florian, Monsieur BON Gaël

Le SITIV a progressivement équipé 3 de ses villes adhérentes de la plateforme démocratie participative proposée par CAP COLLECTIF par le biais d'un premier marché lancé en 2019.

Cette plateforme propose les solutions suivantes :

- Organiser des consultations visant à recueillir des avis sur des projets, permettre aux habitants de se prononcer sur des propositions en recueillant des votes, des argumentations, des sources d'information, piloter la synthèse des débats, et finalement présenter des décisions
- Organiser numériquement une démarche de budget participatif ou d'appel à projets, en permettant le recueil des projets citoyens, l'instruction de ceux-ci par les services, le choix consensuel des projets et leur suivi.
- Mener des enquêtes, organiser des sondages ou une votation
- Structurer une boîte à idée, une pétition et recueillir des questionnements

Cette plateforme peut s'intégrer dans l'ensemble du système d'information du S.I.T.I.V., et notamment avec la plateforme de Gestion de la Relation Citoyenne (GRC) (Public/Entrouv'ert) en intégrant le compte unique citoyen proposé par celle-ci.

Elle permet de prendre en compte les éléments simples et avancés des chartes graphiques des sites internet des communes.

C'est pourquoi, le SITIV souhaite maintenir la plateforme de service modulaire permettant d'accompagner de façon numérique une démarche de démocratie participative ; et continuer d'équiper les villes restantes du SITIV qui le souhaiteront, en gardant ainsi un parc homogène permettant de constituer une communauté d'utilisateurs.

Considérant que la Société Cap Collectif détient les droits exclusifs d'infrastructure, d'assistance technique, d'évolution fonctionnelle, de maintenance corrective et de formation des utilisateurs de sa solution logicielle.

Considérant que la société Cap Collectif est prestataire exclusif dans la réalisation de l'ensemble des prestations qu'elle propose et délivre.

Dans les conditions de l'article R2122-3 paragraphe 3, il est proposé de mettre en œuvre un marché négocié à bons de commande d'une durée de 12 mois, reconductible 3 fois, pour un montant annuel de 80 000 euros HT (96 000 TTC) soit 320 000 euros HT (384 000 TTC) sur 4 ans,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

7 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE

1 ABSTENTION

DÉCIDE

- de mettre en œuvre un marché négocié à bons de commande d'une durée de 12 mois, reconductible 3 fois, pour un montant annuel de 80 000 euros HT (96 000 TTC) soit 320 000 euros HT (384 000 TTC) sur 4 ans,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes pièces afférentes à cette procédure.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,